



Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Montcalm  
Municipalité de Saint-Jacques

## AVIS PUBLIC

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :**

Le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 18 janvier 2017, prendra connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande porte sur le lot numéro 3 024 874, situé sur la rue Bro, dans la zone R1-15-1. En effet, le propriétaire du lot 3 024 874 projette de construire sur le lot une nouvelle résidence qui sera d'usage résidentiel.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre que le lot numéro 3 024 874, comporte une profondeur de 22,46 mètres au lieu de 27,50 mètres, qu'il comporte une superficie minimum du bâtiment, soit à 64,3 mètres carrés au lieu de 70 mètres carrés, et ce, tel qu'exigé à la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone R1-15-1 annexée au règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil rendra sa décision à la séance du 6 février 2017, à la mairie de Saint-Jacques située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 19<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2017.**

  
\_\_\_\_\_  
Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale